

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE,
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CULTURE
POLICE NEUCHÂTELOISE

Communiqué de Presse

La police neuchâteloise communique

Délit de chauffard à Peseux

Un motard a été flashé à 71 km/h sur la rue du Tombet à Peseux, tronçon limité à 30 km/h

Samedi 19 août 2023 à 15h00, lors d'un contrôle radar à la rue du Tombet à Peseux, tronçon limité à 30 km/h, un motard a été mesuré à une vitesse de 71 km/h alors qu'il roulait en direction de l'Ouest.

Le conducteur est un homme âgé de 18 ans, domicilié sur notre canton. Contacté téléphoniquement, l'intéressé s'est ensuite présenté au poste de police de Neuchâtel où il a été entendu en présence d'un avocat et a reconnu les faits. Ce délit de chauffard est passible d'une peine privative de liberté d'un à quatre ans et d'un retrait de permis d'au moins deux ans.

Contact :
Police neuchâteloise, secteur information et prévention, police.presse@ne.ch,
tél. 032 889 90 00

Neuchâtel, le 21.08.2023